



SE-UNSA
Section départementale du Vaucluse
5 rue Favart 84000 AVIGNON
04 90 82 36 60
84@se-unsa.org

Avignon, le 18 décembre 2013

Objet : Situations à évoquer lors du comité de suivi rythmes scolaires
Copie aux IEN du département

Monsieur le Directeur Académique,

La réforme des rythmes scolaires est maintenant totalement engagée. Au nom du SE-UNSA du Vaucluse, je tenais à réaffirmer plusieurs points en vue du suivi des projets débutés cette année et de l'organisation de la rentrée 2014. Nous les exprimerons lors du comité de suivi départemental, mais il nous semble important de vous signaler d'ores et déjà quelques points de blocage afin de faciliter partout la mise en place de ces nouveaux rythmes.

Le SE-UNSA s'est engagé en faveur de la réorganisation des rythmes scolaires, avec comme objectif d'alléger les journées et les semaines de travail afin de favoriser les apprentissages des élèves et d'améliorer dans le même temps les conditions de travail de nos collègues enseignants.

Pour le SE-UNSA, comme nous l'avons rappelé au comité de suivi national, les conseils de chaque école doivent être associés, leurs avis doivent être prépondérants. Le SE-UNSA rappelle le rôle de proposition des conseils d'école et demande que vous invitiez systématiquement les conseils d'école et les municipalités à reprendre les discussions en cas de propositions différentes.

Pour le SE-UNSA, le dialogue doit permettre, dans le respect de toutes les dispositions réglementaires offertes, l'établissement de projets prenant en compte l'intérêt des enfants et des personnels.

Certains points d'achoppement apparaissent ici ou là, notamment des propositions de maires qui vont à l'encontre de l'avis des conseils d'école. Ces propositions ne sont pas toujours faites sous des critères pédagogiques, ce qui devrait pourtant être la principale préoccupation dans ce dossier. Il est urgent de clarifier certaines situations.

Ainsi, diverses propositions, que dénoncent les enseignants, ne sont pour le SE-UNSA pas acceptables et ne permettent pas de rentrer dans les apprentissages :

³⁵/₁₇ Des pauses méridiennes de plus de 2 heures sans projet viable, en maternelle notamment ;

- ³⁵/₁₇ Sur ces pauses méridiennes allongées, des temps de sieste sont parfois proposés, mais plus de 30 minutes après le temps de repas, contredisant ainsi la note « *Préconisations pour la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires à l'école maternelle* » du 8 novembre.
- ³⁵/₁₇ Des temps de repas de 1 heure avec tous les enfants, suivi d'un temps de « récréation » (donc sans activité réelle) de 1 heure également ;

Sur ces différents points, des activités péri-éducatives adéquates ne seront pas proposées, cela se résumera à du temps libre surveillé dans la cours ou sous le préau les jours de pluie. Dans ces conditions, outre les risques d'accidents en augmentation, plus question de trouver par la suite en classe le pic de vigilance identifié par les chronobiologistes. Les élèves reviendraient en classe éternés et il faudrait beaucoup de temps pour récupérer les capacités des uns et ce sera impossible pour d'autres. Le bénéfice de 5 matinées d'apprentissages plutôt que 4 serait hypothéqué par des après-midis dégradés.

De plus, cela va encore une fois à l'encontre des recommandations sur les nouveaux rythmes en maternelle, disponible sur le site indiqué dans votre note de service : « *Dans l'intérêt des enfants, il est particulièrement important de pouvoir mieux répartir dans la semaine les temps scolaires en raccourcissant les horaires en fin de journée (par exemple en passant de 16h30 à 15h45) pour placer ces périodes le mercredi matin où l'attention des enfants et leur disponibilité sont plus grandes pour les apprentissages.* ».

La pause méridienne rallongée, ou très mal adaptée, est une solution de facilité et va parfois à l'encontre de l'objectif visé par cette réforme.

Lors de certains conseils d'école, les discussions n'ont pu aboutir sereinement ; des projets ont été évoqués au dernier moment et votés dans la précipitation ; certains IEN imposent un cadre rigide en mettant en avant leur refus de valider tout projet qui serait différent, ou donnent systématiquement un accord pour les projets présentés par la mairie, sans l'accord des enseignants ...

Tous ces points ne sont pas acceptables et des solutions doivent être apportées aux écoles concernées. Dans la majorité des cas où les projets sont refusés systématiquement par l'IEN, ou imposés par la mairie, des projets alternatifs existent. Ces projets ont, eux, l'énorme avantage de recevoir l'adhésion des enseignants et des parents d'élèves. Pour le SE-UNSA, priorité doit être donnée à ces derniers projets.

L'organisation de l'école est modifiée. Les horaires changent et ne sont pas nécessairement identiques chaque jour. Un nouveau temps, destiné à tous les enfants et placé sous l'égide de la municipalité, apparaît. Autant de nouveaux repères à prendre pour les familles. Le SE-Unsa demande que les municipalités s'astreignent à réunir les familles sur l'organisation, les modalités d'inscription et les contenus des temps d'activités périscolaires.

Au moment de la mise en route, les équipes enseignantes aident les élèves à se repérer, répondent aux questions des familles, gèrent le partage d'espaces et parfois aident à trouver des adaptations de dernière minute. Le SE-Unsa demande que les Municipalités informent et consultent les équipes sur l'organisation quotidienne.

Ainsi, l'avis des enseignants, comme celui des parents d'élèves, est capital.

Le SE-UNSA demande donc que de nouvelles organisations puissent être proposées début janvier, comme cela se fera dans certaines écoles, si aucun consensus sérieux n'a pu être trouvé. Le SE-UNSA demande que les horaires d'entrée et de sortie des écoles, qui sont de votre seule responsabilité, soient étudiés avec la plus grande attention et que les projets soutenus par les seuls

maires et IEN, à l'encontre des enseignants voire des parents d'élèves, ne soient pas systématiquement retenus.

C'est à cette condition que les rythmes se mettront en place le plus sereinement, le plus efficacement pour les écoles, pour les enseignants et donc pour les élèves.

Me tenant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur Académique, à l'assurance de mon profond attachement au service public d'éducation.

Catherine BRUNA
Secrétaire départemental du SE-UNSA du Vaucluse

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'B' with a long horizontal stroke extending to the right and a smaller loop below it.